

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail :

N° d'apiculteur (attribué par la DDCSPP) :

N° Siret ou Numagrit :



Adhésion 2024 à la section apicole du GDS



MONTANT DE LA COTISATION :

Fixe : 17,00 € (a)

Forfait par ruche : 0,12 € x ruches = + € (b)

Total 1 (a+b) :

Assurances ruches (contrat groupama année 2024) voir garanties en annexe

		Nbr de ruche		Total
Option 1	Garantie Responsabilité civile et défense = 0.23€/ruche/an		X 0 ,23 €	
Option 2	Option 1 + Dommages, mortalités abeilles = 2.93 €/ruche/an		X 2.93 €	
			Total 2	<input style="width: 80px; height: 30px;" type="text"/>

Montant total : Total 1 + Total 2= €

Si commande de médicament merci de faire 2 chèques à l'ordre de : GDS de l'Ardèche - Section Apicole

Adhésion 2024 au Plan Sanitaire d'Élevage pour lutter contre le varroa

L'adhésion au PSE est indispensable pour commander des médicaments vétérinaires autorisés dans le cadre de la lutte contre varroa. Par cette adhésion, l'apiculteur s'engage :

- à respecter les règles et conditions d'utilisation des médicaments délivrés indiqués sur l'ordonnance,
- à recevoir la visite d'un technicien apicole sur la période, pour effectuer le suivi de son rucher dans le cadre de la lutte contre varroa,
- à déclarer ses ruchers et les identifier,
- à tenir à jour un registre d'élevage.

Je ne souhaite pas adhérer au PSE varroa

Adhérent à la section apicole, je souhaite aussi adhérer au PSE varroa, il n'y a pas de cotisation supplémentaire

Date : Signature